

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 26 février 2020

Délibération n°DE2020004

Nombre de délégués : 25

Quorum : 13

Votants : 0 dont 3 suppléants



L'an deux mille vingt et le vingt-six février, à 18 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 14 février 2020, s'est réuni à la salle Salle du foyer communal à Romagne-sous-les-Côtes, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Serge NAHANT, Monsieur Jean-Pierre JAUNEL, Monsieur Pascal PIERRE, Madame Valérie WOITTIER, Monsieur Yves LECRIQUE, Monsieur Jean CHEVALIER, Monsieur Christian SAUNOIS

Monsieur Pascal PIERRE est désigné secrétaire de séance.

7.3 - Ligne de trésorerie

Considérant le besoin de trésorerie pour soutenir les dépenses courantes de la structure dans l'attente du versement des cotisations des EPCI membres du PETR et des différentes subventions à percevoir, le Président a sollicité une ligne de trésorerie auprès de divers établissements bancaires du territoire.

L'offre formulée par le Crédit Agricole de Lorraine s'avère la plus intéressante. Elle propose une ligne de trésorerie à taux variable avec les conditions suivantes :

- Montant : 40 000.00 €
- Type échéance : Trimestrielle
- Index : Euribor 3 Mois journalier
- Valeur de l'index : -0.38 % à Février 2020
- Taux client : 0.96 % avec un taux plancher de 0.96 %
- Durée : 12 mois
- Montant de la commission d'engagement : 200.00 €

Pour disposer de ces fonds, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider l'offre du Crédit Agricole de Lorraine
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en oeuvre de ce dossier.

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical :

VALIDE l'offre proposée par le Crédit Agricole de Lorraine,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en oeuvre de ce dossier.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

